

**Immeuble 29, chemin des Montarmots - Indivision Ville / Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs - Bail commercial au profit de la Société APPLIDERM**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** La Société APPLIDERM a repris les actifs de la Société KHONSOU (fabrication de cosmétiques) mise en liquidation judiciaire, le 16 janvier 1989. Elle souhaite pouvoir bénéficier du bail commercial proposé en 1988 à la Société KHONSOU au terme de la location précaire de 23 mois qui lui avait été consentie en 1986 pour des locaux 29, chemin des Montarmots d'une superficie de 629 m<sup>2</sup>, faisant partie d'un ensemble immobilier appartenant à l'Indivision Ville de Besançon / Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Le bail préparé à l'intention de la Société KHONSOU prévoyait un loyer de 156 F HT le mètre carré par an.

La Société APPLIDERM ayant repris les locaux depuis mai 1989, il convient à présent de régulariser sa situation par acte notarié, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 1990, pour une durée de 9 ans et aux conditions financières précitées.

Sous réserve de l'accord de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, le Conseil Municipal est appelé à adopter ces propositions et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Rapporteur.